

**CONGRES MONDIAL SUR LES RESSOURCES EDUCATIVES LIBRES (REL) 2012
UNESCO, PARIS, 20-22 JUIN 2012**

PROJET DE DECLARATION (VERSION 1)

Note sur le procès de rédaction

*Cette première version d'un Projet de Déclaration sur les REL pour soumission au Congrès mondial sur les REL a été préparé par le Secrétariat après la première réunion du Groupe international de conseil et de liaison (IALG) * tenue à l'UNESCO, Paris, le 19 Décembre 2011. Il sera présenté pour révision et commentaires supplémentaires lors des forums de politiques qui auront lieu dans toutes les régions de l'UNESCO entre Janvier et Mai 2012, et sera ensuite examiné par l'IALG à l'occasion de sa réunion du 14 mai 2012 avant d'être soumis au Congrès. Des versions successives seront publiées sur les sites Web de l'UNESCO-CI (URL???) et du Commonwealth of Learning (URL???)*

** Le IALG du projet COL / UNESCO Favoriser le soutien gouvernemental pour les Ressources éducatives libres au niveau international est composé d'un maximum de 15 membres désignés par les groupes électoraux régionaux de l'UNESCO et des représentants d'ONG et d'autres OIG (par exemple l'OCDE, Creative Commons, OER Africa). Il est co-présidé par l'ADG de l'UNESCO / CI et le Président du COL.*

Préambule

Le Technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent aider à assurer un accès équitable aux opportunités éducatives à travers le monde. La possibilité d'avoir du matériel éducatif disponible gratuitement pour l'adaptation et la réutilisation peut réduire le coût pour un plus large accès au matériel éducatif de qualité.

Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériaux d'enseignement, d'apprentissage et de recherche sur n'importe quel support qui résident dans le domaine public et qui ont été mises à disposition sous une licence libre permettant l'accessibilité, l'utilisation, la réorientation, la réutilisation et la redistribution par les autres avec peu ou pas de restrictions.

La Déclaration du Millénaire en 2000 et le Forum mondial de Dakar sur l'Education pour Tous en 2009 ont défini un programme ambitieux pour l'expansion et l'amélioration de l'éducation et de la formation fixant un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2015.

En 2003, le Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a adopté des cibles spécifiques dans son plan d'action, à savoir avant 2015:

- Connecter les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les lycées et les écoles primaires aux TIC ;
- Adapter tous les programmes des écoles primaires et secondaires afin de relever les défis de la Société de l'information, en tenant compte des spécificités nationales, et,
- Encourager le développement des contenus et de mettre en place les conditions techniques nécessaires en vue de faciliter la présence et l'utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet.

L'expansion constante de la disponibilité des TIC peut contribuer à la réalisation de ces objectifs, notamment en facilitant la création, la distribution, la réorientation et l'utilisation des REL.

Les rôles des gouvernements / autorités compétentes en matière d'éducation et de leurs relations avec les institutions dans les différents secteurs de l'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre. Cependant, les gouvernements / autorités compétentes jouent généralement un rôle important d'élaboration des politiques dans leurs systèmes éducatifs. Ils peuvent s'assurer que les investissements publics dans l'éducation apportent une contribution utile et rentable au développement socio-économique.

Dans ce contexte, les gouvernements / autorités compétentes peuvent décider d'exiger que le matériel éducatif utile développé avec des fonds publics soit délivré sous licence libre. S'il y a parfois des raisons de ne pas exiger de licences ouvertes, le partage du matériel éducatif a un potentiel important dans l'amélioration de la qualité, la transparence, l'accessibilité et la pertinence locale des ressources éducatives. De même, les gouvernements / autorités compétentes peuvent utiliser des régimes de licences ouvertes pour augmenter l'effet de levier des investissements publics dans les ressources d'apprentissage en facilitant leur réutilisation généralisée avec un investissement supplémentaire minime.

Dans ce contexte, les gouvernements / autorités compétentes participant au congrès mondial de l'UNESCO sur les REL déclarent qu'ils / elles s'engagent à:

- a. *Contribuer à la sensibilisation aux questions clés des REL.* Cela pourrait inclure l'identification et le partage des bonnes pratiques pour soutenir la mise en œuvre. Les Communautés promouvant l'éducation ont besoin de comprendre les droits de propriété intellectuelle, les modalités d'octroi des licences ouvertes et comment ils évoluent avec la numérisation rapide et le partage en ligne de l'information et des ressources.
- b. *Soutenir l'utilisation des REL à travers leurs rôles politiques dans l'éducation.* Cela pourrait inclure l'encouragement à l'utilisation des REL afin d'adapter des expériences d'apprentissage à une plus grande diversité d'apprenants et le soutien à l'inclusion sociale et aux programmes concernant l'égalité des genres. Cela favorisera un accès équitable à l'éducation et à la formation tout en améliorant les résultats d'apprentissage. Les programmes de soutien à la création et la réutilisation des REL pourraient faciliter la durabilité.
- c. *Promouvoir des stratégies pour les TIC dans l'éducation dans leurs juridictions.* En plus de favoriser le développement de l'infrastructure et la connectivité, ces stratégies devraient encourager le développement et l'utilisation de matériel éducatif en formats numériques, de préférence sous la forme de REL.
- d. *Promouvoir et adopter des régimes de licences ouvertes.* Un régime de licences ouvertes pourrait faire partie d'un cadre politique global sur les DPI et le droit d'auteur dans l'éducation couvrant en même temps les activités de recherche et d'enseignement. Il pourrait également couvrir les droits d'auteur et le statut du matériel éducatif des IPR produit par les ministères et les organismes gouvernementaux.
- e. *Promouvoir et adopter des normes ouvertes.* L'adoption de standards ouverts pourrait aider à faciliter le partage de ressources éducatives en assurant la pérennité des documents électroniques modifiables indépendamment du changement des logiciels. Ces normes pourraient couvrir les matériels pédagogiques produits par les ministères et les organismes gouvernementaux et les institutions soutenues par le gouvernement qui développent des ressources éducatives.
- f. *Soutenir le développement durable, la qualité et le partage de matériel éducatif.* Les établissements d'enseignement ont besoin de soutien, individuellement ou collectivement, dans leurs efforts pour produire et partager des ressources éducatives de haute qualité. Cela pourrait inclure des initiatives pour développer le contenu local et les efforts régionaux / mondiaux pour développer des référentiels et répertoires REL, ainsi que la promotion des mécanismes d'assurance qualité pour promouvoir la qualité dans les REL.
- g. *Encourager le développement des REL dans une variété de langues.* Bien que, comme dans les précédents développements liés à Internet, beaucoup de la première génération de REL ont été créés en anglais, elles font maintenant leur apparition dans de nombreuses

langues. Les autorités devraient encourager la production et l'utilisation des REL dans les langues locales et les organisations intergouvernementales devraient encourager le développement et l'accessibilité des OER dans le monde entier.

Conclusion

Les REL peuvent contribuer au développement humain en:

- facilitant la création d'un patrimoine mondial intellectuelle;
- favorisant la réalisation de l'Education pour Tous; et
- donnant plus d'impact aux fonds publics investis dans l'éducation.

Prochaines étapes: 2012-1015

- L'UNESCO diffusera des informations sur les REL à toute occasion pertinente
- L'UNESCO rassemblera des informations sur les pratiques existantes, y compris les régimes législatifs, à travers le monde afin d'analyser et de faire des recommandations politiques ultérieures aux Etats membres
- L'UNESCO continuera à développer sa Plateforme REL et collaborera avec les gouvernements intéressés à répliquer la Plateforme dans leurs pays respectifs